



Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du 7 octobre 2025

ART L2121- 25 du code des collectivités territoriales :

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

N°	Objet de la délibération	vote
	Approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2025	Adoptée à l'unanimité
15-10/2025	mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)	Adoptés à l'unanimité

Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale.

Jusqu'alors, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité, mais également à la mobilité des fonctionnaires.

Le RIFSEEP a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire en supprimant toutes les primes existantes afin de créer une « prime unique » à terme aux fonctions et à la manière de servir) s'appliquant à tous les fonctionnaires en fonction de critères définis par l'assemblée délibérante.

Si une collectivité a déjà instauré un régime indemnitaire au profit de ses agents, elle devra dans un délai raisonnable mettre en place le RIFSEEP en lieu et place des anciennes primes pour les cadres d'emplois éligibles

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 19 mars 2025 de lancer la procédure.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parties :

L'IFSE indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui est l'indemnité principale qui vise à valoriser l'exercice des fonctions en prenant compte de critères professionnels et de l'expérience professionnelle.

Le CIA complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et la manière de servir.

Les plafonds maximum sont calqués sur ceux de l'Etat pour les 3 catégories d'agents de la collectivité (Rédacteurs / adjoints administratifs et adjoint technique), applicable aux agents fonctionnaires et contractuels de droit public

Le Projet de délibération validée par le Comité social territorial du 11 septembre 2025

Le conseil municipal :

- **INSTAURE** à compter du 1^{er} novembre 2025 pour les *agents* relevant des cadres d'emplois ci-dessus :
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA)
- **INSCRIRA** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire du service public d'assainissement collectif

Dans le cadre des délégations de service public, le délégataire doit adresser chaque année son rapport annuel du délégataire. Le rapport de la SAUR est présenté et le Conseil municipal prend acte de ce document.

Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la compétence de Service public d'assainissement non collectif, la Communauté de commune a adressé le rapport de présentation 2024 qui doit être présenté par chaque maire des communes

membres de la CCPV annuel à leur Conseil municipal, et mis en ligne sur les sites internet de chaque commune. Le Conseil municipal prend acte de ce document.

Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre de la compétence de Service public de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de commune a adressé le rapport de présentation 2024 qui doit être présenté par chaque maire des communes membres de la CCPV annuel à leur Conseil municipal, et mis en ligne sur les sites internet de chaque commune. Le Conseil municipal prend acte de ce document.

Information sur le rapport annuel 2024 du délégataire du service public d'eau potable

Le SMIAEP a la compétence EAU POTABLE depuis le 1^{er} janvier 2022. Le rapport est donc présenté au Syndicat, il est disponible en mairie sur demande et a été transmis aux membres du conseil municipal.

Autres points abordés

Décisions du Maire

Le Maire fait un compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation qui lui est accordée par le Conseil Municipal :

Comptabilité (devis inférieurs à 5 000 € HT):

N°	objet	tiers	montant
1	Peinture routière	cabrema	1137.60 €
2	Abattage peupliers	bimont	1500 €
3	Réparation neutre Ecl public	SICAE	407.96 €
4	Réparation lamp. Ecl public	SICAE	954.72 €
5	Velux boulangerie	F JULIEN	1889.60 €
6	Réparation horloge	HUCHEZ	2 668.09 €

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Proposition distributeur pizza

Avant la séance du conseil municipal, M. Dupille, agriculteur à Duvy est venu soumettre un projet de distributeur à pizzas (non congelées, achetées froides ou cuites en 4 minutes).

Avec son associé, il en a déjà mis deux en place à Duvy et Léviguen.

Les machines nécessitent une installation à un endroit visible, où l'accès le stationnement est facile. À Ormoy-Villers, sur la place se pose le problème de la validation par l'architecte des Bâtiments de France. Une installation sur la grande rue (près de l'ancien abribus, près du poste électrique ou à la sortie de Nanteuil) pourrait être intéressante.

La commune devrait fournir l'emplacement, financer le cout du raccordement électrique t le coût de l'électricité, contre ce service à la population.

M. le Maire indique qu'une concertation avec les deux commerçants du village est nécessaire avant d'étudier ce projet. Les coûts estimatifs de l'électricité à charge (100 € mensuels) semblent élevés, par rapport au bénéfice retiré par la collectivité.

Peupliers au Stade

Le devis est établi pour enlever les 3 arbres dangereux au stade / terrain de pétanque. Avant l'intervention de l'entreprise, l'association de pétanque doit enlever l'éclairage fixé sur l'arbre foudroyé.

Entretien de la commune / employés communaux

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un jeune ayant travaillé pour la commune comme pass permis s'est proposé pour travailler pour la mairie. Il est embauché :mi-octobre pour un mi-temps (cdd de 6 mois).

Point travaux trottoir Grande Rue

L'aménagement du trottoir le long du presbytère et des stationnements devant la boulangerie est retardé par l'attente de la validation technique des services départementaux, bien que la convention ait été validée par le conseil municipal le mois dernier. Le dernier plan a bien été transmis aux services départementaux.

Projet Maison Landry

Les membres du conseil municipal vont se réunir afin d'avancer sur le projet de manière collégiale comme prévu. Monsieur le Maire indique que les deux agents communaux réaliseront un entretien du jardin courant novembre.